

Procès-verbal du Conseil Municipal
Commune de LA CHAPELLE-AU-RIBOUL
Séance du 31 août 2023

Convoqués le 24 août 2023

Affiché le 24 août 2023

L'an deux mil vingt-trois le trente-et-un août à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la commune, sous la présidence de M. Jérôme HARAULT, le Maire.

Étaient présents : MM. Harault, Cahu, Goupil, Hédin, Collin, Mmes Nedjaï, Plumail, Grihard, Dassé, Jardin, Hubert, Loupil, Louyer

Étaient absentes/excusées : M. Chauvet qui donne pouvoir à M. Harault, Mme Besland

Secrétaire de séance : Mme Nedjaï

Intervention de Morgan Duloup

Morgan Duloup, gestionnaire de la chipserie, souhaite revoir les conditions d'utilisation du local de préparation mitoyen à l'épicerie. Le loyer mensuel est actuellement de 50 € auxquels s'ajoutent 4 % sur son chiffre d'affaires. Il demande l'abandon de ce pourcentage en raison des charges d'énergie en augmentation. Il précise que sur un kilo de chips, la location lui revient à 1 €.

Après cet exposé, M. Morgan Duloup quitte la séance et M. le Maire soumet cette demande au vote de l'assemblée.

12 pour
2 abstentions

Procès-verbaux des séances du conseil municipal

Les procès-verbaux des séances des 25 mai, 9 juin et 6 juillet sont approuvés à l'unanimité.

Démission de Laurent Chauvet

Laurent Chauvet a adressé sa lettre de démission en qualité d'Adjoint à Mme la Préfète le 15 juillet dernier. Cette dernière l'a acceptée en date du 10 août. Il reste conseiller municipal.

Nombre d'Adjoints

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le nombre d'adjoints, soit 2 sans remplacer le 2^{ème} Adjoint, soit 3 comme actuellement.

2 Adjoints : 2 pour, 11 contre, 1 abstention

3 Adjoints : 11 pour, 2 contre, 1 abstention

Le Maire procède à l'élection du 2^{ème} Adjoint en remplacement de Laurent Chauvet et demande s'il y a des candidats. Sont candidats Michelle Dassé et Olivier Hédin.

Michelle Dassé 7 voix
Olivier Hédin 6 voix
1 abstention

En raison de l'écart peu significatif entre les deux candidats, quelques conseillers municipaux demandent la possibilité de nommer un 4^{ème} Adjoint. Le Maire met cette proposition au vote :

10 pour
4 blancs

L'élection d'un 4^{ème} Adjoint est adoptée.

Le Maire demande s'il y a des candidats pour le poste de 2^{ème} Adjoint. Michelle Dassé est candidate.

12 pour
2 blancs

Mme Michelle Dassé est élue 2^{ème} Adjointe.

Le Maire demande s'il y a des candidats pour le poste de 4^{ème} Adjoint. M. Olivier Hédin est candidat.

11 pour
3 blancs

M. Olivier Hédin est élu 4^{ème} Adjoint.

La répartition des Adjointes est donc la suivante : Odile Nedjaaï, 1^{ère} Adjointe, Michelle Dassé 2^{ème} Adjointe, Olivier Cahu 3^{ème} Adjoint, Olivier Hédin 4^{ème} Adjoint.

Indemnités des Adjointes

Afin de ne pas augmenter l'enveloppe dédiée aux indemnités, il est proposé que l'enveloppe actuellement destinée aux 2^{ème} et 3^{ème} Adjointes, soit répartie à égalité entre les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Adjointes.

Les intéressés acceptent cette répartition. L'indemnité de la 1^{ère} Adjointe est maintenue en raison de sa représentation de la commune à Mayenne Communauté, qui nécessite près d'une quarantaine de réunions par an en soirée à Mayenne.

Cette nouvelle organisation permettra une meilleure répartition des tâches, particulièrement nécessaire en l'absence prolongée de la secrétaire de mairie et sans coût supplémentaire pour la commune.

Personnel communal

Afin de pallier partiellement l'absence de la secrétaire de mairie, une remplaçante a effectué pendant deux mois les tâches d'état-civil et de facturation. Puis à partir du 1^{er} septembre, une jeune diplômée d'un BTS en gestion de PME, a été engagée pour un mois. Par ailleurs, le centre de gestion a mis à notre disposition une secrétaire de mairie expérimentée un jour par semaine.

Décision modificative

Le Maire informe les élus de la nécessité d'abonder le chapitre 014 d'un montant de 2775 € pour l'Agence de l'eau. Cette somme sera prélevée sur les chapitres 70 et 78.

Le conseil municipal adopte cette DM à l'unanimité.

Questions diverses

Incendie entreprise Bergue

Un important incendie accidentel a malheureusement affecté l'entreprise Bergue le 28 août dernier. Aucune pollution n'a été constatée. Sept salariés sont au chômage technique.

Maison Perrine

La sous-préfecture a souhaité contrôler la mise aux normes de cet établissement dans le cadre des ERP. La gendarmerie a effectué une visite des locaux et une réunion est prévue en septembre avec le SDIS, la préfecture et la mairie.

Repas des aînés

Afin d'organiser la préparation et l'organisation de la journée du 16 septembre, une réunion aura lieu le lundi 11 septembre à 10 H avec Olivier Hédin, Michelle Dassé et Thérèse Plumail. Plusieurs conseillers proposent également

leur aide pour l'installation et le service. Le repas sera préparé par Jérôme Chauveau, traiteur à Bais. Pour l'apéritif intergénérationnel à 19 H, il sera commandé à l'épicerie : chips de Morgan Duloup, cidre, poiré, jus de fruits.

Prochain conseil municipal le jeudi 28 septembre à 20 H.

La séance est levée à 23 H 45.